

Le 11 février 2013, Benoît XVI renonce à sa charge devant les cardinaux réunis en consistoire. Par cette décision, il fait entrer son pontificat dans l'histoire. Ce geste, inédit, a été minutieusement préparé. Il répond à la fois à un état d'esprit (une fatigue psychologique constatée depuis des mois), une conviction théologique (l'idée que Benoît XVI se fait de sa fonction, du rôle du pape dans l'Église catholique), une épreuve politique (un rapport de force que Benoît XVI institue au sein de la Curie et vis-à-vis des cardinaux) : cette démission anticipée est également une succession préparée.

Cet homme de tradition, qui a tenté de renouer les liens avec les intégristes et de conforter son aile traditionaliste, est ainsi celui qui aura également posé un geste de rupture à l'encontre de la tradition pontificale.

En dissociant sa personne de la fonction qu'il exerçait, Joseph Ratzinger, fait preuve d'une conviction théologique. Benoît XVI entendait également limiter les prises de parole du souverain pontife, en distinguant « *traduction intellectuelle* » (actualisation de la foi catholique dans des documents doctrinaux) et «

*traduction existentielle*

», autrement dit en prenant en compte l'écart entre le temps de la production magistérielle et celui de sa réception par les catholiques : critique en creux de l'imposante production écrite de son prédécesseur. Enfin, le pontificat de Benoît XVI a été rythmé par des faux pas et des affaires, qui mettent en évidence trois carences : demeuré théologien avant tout, Benoît XVI n'a su imposer son autorité et donc une homogénéité de profils et une fidélité à sa personne à la curie romaine, ce qui met en cause à la fois l'adéquation de son profil et de sa discipline à la fonction pontificale ; son septennat s'est également traduit par une faiblesse dans le renouvellement de la curie ; la compétence de cette dernière est mise en cause depuis maintenant 7 ans, du discours de Ratisbonne à l'affaire Williamson.

En renonçant à sa fonction, Benoît XVI prolonge donc de manière inattendue le rééquilibrage des pouvoirs initiés par Vatican II et clôt définitivement son droit d'inventaire sur le pontificat de Jean-Paul II et le legs curial qui y fut associé. Le titre de « pape honorifique » donné désormais au pape retraité, symbolise une désacralisation dont on perçoit sans doute très mal aujourd'hui les effets à long terme car il faudra en mesurer les conséquences en termes de déstabilisation possible de l'édifice hiérarchique catholique. En effet, en renonçant à sa fonction, le pape allemand n'a pas instauré pour autant un mandat temporel aux futurs papes, pas plus qu'il n'a imposé une limite d'âge à son exercice. On ignore à ce jour si son geste fera jurisprudence, mais on peut en mesurer les effets sur le choix même de son successeur et sur la fin de pontificat de celui-ci.

### ***La démission du pape et ses conséquences sur le conclave. Enjeux***

Or la démission du pape soulève trois questions :

1. Faut-il que le nouveau pape aligne la durée de son exercice sur celle des évêques, à savoir 75 ans, ou sur celle des cardinaux (qui ne peuvent plus participer à l'élection du pape à partir de 80 ans) ?

2. Dès lors que la limite d'âge n'est pas fixée, ce sont donc des supputations sur l'état de santé physique et / psychique du pape qui risquent d'aller bon train plus le pape avancera en âge.

3. Le problème qui se pose pour le pape présente en fait une dimension collective. Le collège des cardinaux et la curie romaine présentent des traits assurément gérontocratiques : or, le rajeunissement des leaders politiques est une tendance forte des dernières décennies. En avril 2012, après le consistoire, l'âge moyen des cardinaux était de 77,93 ans.

**L'âge moyen des 16 cardinaux les plus cités par la presse italienne et internationale est de 65.6 ans.**

- Marc Ouellet, canadien, 68 ans ;
- Angelo Scola, italien, 71 ans ;
- Odilo Scherer, brésilien, 63 ans,
- Mauro Piacenza, italien, 68 ans,
- Gianfranco Ravasi, italien, 70 ans,
- Robert Sarah, guinéen, 67 ans,
- Luis Antonio Tagle, philippin, 55 ans,
- Timothy Dolan, nord-américain, 62 ans,
- Peter Erdö, hongrois, 61 ans,
- Sean Patrick O'Malley, nord-américain, 68 ans,
- Oswald Gracias, indien, 68 ans,
- Giuseppe Betori, italien, 65 ans,
- John Onaiyekan, nigérian, 68 ans,
- Francesco Moraglia, italien, 59 ans,
- Oscar Andres Rodriguez Maradiaga, hondurien 70 ans.

L'élection du nouveau pape se fait dans un climat qui n'est pas un contexte de crise mais bien de décadence. Aux tendances de fond que sont la sécularisation en Europe de l'Ouest, au Canada, l'affaiblissement de l'influence catholique dans les domaines politiques, sociaux et sociétaux, qui s'ajoutent aux analyses déjà anciennes qui portent sur la faiblesse croissante du

## Après la démission de Benoît XVI quelle gouvernance pour quelle église

Écrit par Chaire Raoul-Dandurand  
Mardi, 14 Mai 2013 21:55 -

---

taux d'encadrement des catholiques – baisse des vocations, se superposent en effet deux questions morales d'ordre différents pour l'opinion publique mais également préjudiciables pour l'Eglise catholique : les affaires de pédophilie condamnables en droit, et les soupçons d'homosexualité répandue au sein du corps ecclésiastique, qui mettent à mal la doctrine catholique dans sa condamnation de ce type de sexualité.

La décadence actuelle du catholicisme relève donc de cinq processus :

1. la baisse des effectifs et de l'encadrement, les sorties de l'Eglise ou les conversions ;
2. l'incapacité de l'Eglise catholique à obtenir des décisions politiques ou sociales dans un sens conforme à son enseignement social ou aux prescriptions d'épiscopats dans des situations particulières ;
3. la crise morale que traverse actuellement le catholicisme (affaires de pédophilie) ;
4. un retard et un déclasserment organisationnels liés à une structure très hiérarchisée, pyramidale, présentant de fortes tendances gérontocratiques et non représentatives.
5. Enfin, une marginalité culturelle, un éloignement de la culture contemporaine dominante (exculturation travaillée par la sociologue Danièle Hervieu-Léger) auquel on ajoutera un *d'éclassement culturel*

### **Les clés d'une élection**

Le conclave a donc été doublement contraint : par des processus structurels qui ont changé le diagnostic de crise en constat de décadence (déclin avec une dimension morale) ; par une décision non anticipée par les cardinaux, mis devant un fait accompli et une décision dont ils sont comptables sans en être responsables.

Les dossiers importants sont au nombre de trois.

1. Le premier concerne la réforme de la curie romaine. Le gouvernement de l'Eglise catholique s'assimile à un gouvernement du 19<sup>e</sup> siècle. Absence de réunions entre dicastères, absence de réunions sous l'autorité pontificale, absence de Cabinet pontifical, choix d'un personnel sur des critères d'appartenance et non de compétences professionnelles : la liste est longue des carences organisationnelles au sommet de l'Eglise. Les derniers papes italiens, et ce n'est pas l'effet d'un hasard, connaissaient tous fort bien l'appareil administratif curial mais également étatique. Pie XII et Jean XXIII étaient des diplomates de carrières. Paul

VI avait longtemps travaillé à la Secrétairerie d'Etat. Si les cardinaux estimaient que les pontificats conjoints de Jean-Paul II et de Benoît XVI ont entraîné l'Eglise trop loin de la normalité organisationnelle, alors leur choix pouvait se porter sur une personnalité qui aurait fait ses preuves à la tête d'un grand diocèse.

2. L'incurie qui sévit à Rome est-elle à l'origine de la crise morale, ou cette crise finit-elle par toucher le gouvernement central ? La décadence morale doit-elle être dissociée des questions politico-administratives et être considérée comme le problème le plus urgent à traiter ? Auquel cas, le choix devait se porter sur une figure nécessairement exemplaire en ce domaine et qui aura proposé un diagnostic clair sur l'origine de ces déviations. Benoît XVI estime que ces crimes manifestent que l'Eglise est viciée par le monde contemporain. Ce jugement est-il partagé ?

3. Troisième dossier, différent des deux premiers. Jean-Paul II a lancé une nouvelle évangélisation qui a fait long feu et s'est bureaucratisé sous Benoît XVI en un nouveau dicastère. Lors de consistoires et de synodes, certaines voix se sont élevées pour dénoncer le discours contemporain de l'Eglise catholique, son vocabulaire, ses concepts théologiques incompréhensibles par le plus grand nombre. Les cardinaux peuvent élire un nouveau souverain pontife à partir d'un profil plus pastoral, référé à l'alternative suivante : faut-il moins de discours, recentrés sur la défense de la doctrine catholique, tout en continuant à condamner relativisme et indifférentisme ? Ce serait alors la ligne Benoît XVI qui l'emporterait, le changement de pape signifiant seulement rajeunissement du pape et non pas transformation en profondeur, *aggiornamento* ; ou alors l'Eglise doit-elle changer, à travers son discours, son mode d'être au monde ?

Les dernières vagues de nomination de cardinaux n'ont guère laissé de place à l'originalité.- ce sont des hommes d'appareil et de tradition qui ont été nommés par Benoît XVI. La démission du pape, bien que préparée et sans doute accompagnée d'une stratégie par l'actuel souverain pontife, ouvrirait toutefois une opportunité alors qu'avec le départ du pape allemand, c'est également une génération conciliaire qui quitte la scène. L'élection a donc été sans doute plus ouverte qu'il n'y paraît

\*

Avec un pape émérite et un Pape élu, l'Église catholique se retrouve dans une situation inconnue. Le nouveau pape François répond certes à la hiérarchie des dossiers que nous avons évoquée : expérience réussie dans la gestion d'un diocèse, profil pastoral, critique du langage théologique de l'Eglise incompréhensible du plus grand nombre. Sur le fond, le pape

## **Après la démission de Benoît XVI quelle gouvernance pour quelle église**

Écrit par Chaire Raoul-Dandurand  
Mardi, 14 Mai 2013 21:55 -

---

n'est pas un libéral. Dans son approche, il est difficile de ne pas penser à Jean XXIII, qui appelait à distinguer les théories, condamnables, des hommes, avec qui dialoguer.

Si son élection marque le déplacement du centre de gravité du catholicisme, et la fin de la prééminence européenne, il n'en demeure pas moins que plusieurs hypothèques pèsent sur son pontificat : son âge mais aussi sa trajectoire personnelle, en raison des polémiques qui ont d'ores et déjà surgi à propos de son passé à la tête des jésuites argentins. Dans une époque qui prône la transparence, existe aujourd'hui un risque que des éléments troubles de ce passé viennent entacher la mission du souverain pontife.

Il reste que bien des questions pèsent sur l'avenir de l'Église, autant de questions qui passent par la gouvernance, une nouvelle vision de l'Église dans le monde, une vision du monde moins dichotomique et dans doute une ouverture vers les continents émergents.

[Pour lire l'intégralité du texte](#)

### **François Mabilie**

Professeur de relations internationales, chaire « enjeux de société et prospective », Université Catholique de Lille, chercheur statutaire au Groupe religions société, laïcités – CNRS, Chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand.

Il vient de publier « Benoît XVI ou la désacralisation des souverains pontifes » aux éditions du Cygne.

### **Loïc Roche**

## **Après la démission de Benoît XVI quelle gouvernance pour quelle église**

Écrit par Chaire Raoul-Dandurand  
Mardi, 14 Mai 2013 21:55 -

---

Responsable de la communication de la Fédération Internationale des Universités Catholiques

Cet article [Après la démission de Benoît XVI: quelle gouvernance pour quelle église?](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

**Consultez la source sur Lactualite.com:** [Après la démission de Benoît XVI quelle gouvernance pour quelle église](#)